



Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : NETTOYANT POUR VERRE PRÊT À L'EMPLOI
À USAGE PROFESSIONNEL SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82992 FR

Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom de la matière

NETTOYANT POUR VERRE PRÊT À L'EMPLOI À USAGE PROFESSIONNEL SAFETY-KLEEN

Code de produit

828

Synonymes

Solution aqueuse de surfactants.

Usage du produit

Nettoyant pour verre.

Restrictions d'utilisation

Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, consulter les Fiches de données de sécurité de ces produits.

FABRICANT

Safety-Kleen Systems, Inc.
42 Longwater Drive
Norwell, MA 02061-9149, USA

FOURNISSEUR

Safety-Kleen Canada, Inc.
25 Regan Road
Brampton, Ontario, Canada L7A 1B2

Téléphone : 1-800-669-5740

N° de téléphone en cas d'urgence : 1-800-468-1760

www.safety-kleen.com

Date de la version

24 juin 2020

Remplace la version du

29 mars 2017

Date de la version originale

1^{er} septembre 2005

Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conforme à l'Annexe 1 du *Règlement sur les produits dangereux (RPD) (DORS/2015-17) (Canada)* et à l'alinéa (d) du 29 CFR 1910.1200 (États-Unis).

Corrosion/Irritation de la peau, Catégorie 2

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire, Catégorie 2A

Toxicité pour certains organes cibles, Exposition unique, Catégorie 3

Éléments du SGH sur les étiquettes

Symboles



Mention(s) de danger

Avertissement

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **NETTOYANT POUR VERRE PRÊT À L'EMPLOI
À USAGE PROFESSIONNEL SAFETY-KLEEN**

ID FDS : 82992 FR

Mention d'avertissement

Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil(s) de prudence

Prévention

Éviter de respirer la poussière, les fumées, les gaz, le brouillard, les vapeurs, les aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Se laver soigneusement après manipulation.

Intervention

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment au savon et à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin/obtenir des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin/obtenir des soins médicaux.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination

Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, internationale.

Autres dangers

On ne dispose d'aucune information supplémentaire.

Section 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

N° CAS	Nom du composant	Pourcentage
7732-18-5	Eau	95-100
Breveté	Additifs brevetés	0,1-1

Section 4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment la peau au savon et à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin/obtenir des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin/obtenir des soins médicaux.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **NETTOYANT POUR VERRE PRÊT À L'EMPLOI
À USAGE PROFESSIONNEL SAFETY-KLEEN**

ID FDS : 82992 FR

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux.

Symptômes/effets les plus importants

Aigus

Provoque une irritation des voies respiratoires, une irritation cutanée, une irritation oculaire.

Retardés

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Administer un traitement symptomatique et de soutien. Le traitement peut varier selon l'état de la victime et les particularités de l'incident. Appeler au 1-800-468-1760 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Section 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Utiliser des agents d'extinction qui conviennent pour circonscrire l'incendie.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spéciaux posés par le produit chimique

Cette matière ne brûlera pas.

Produits de combustion dangereux

Aucun à des température et pressions normales.

Mesures à prendre en cas d'incendie

Refroidir les contenants de stockage avec de l'eau pulvérisée. Utiliser des mesures qui conviennent pour circonscrire l'incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA) et de l'équipement de protection complets sont requis pour les urgences d'incendie.

Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter des vêtements et de l'équipement de protection individuelle, voir la Section 8. Éviter le rejet dans l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ne pas toucher le produit déversé accidentellement ni marcher dessus. Colmater la fuite, si cela peut se faire sans risque. Isoler la zone dangereuse. Empêcher le personnel non indispensable et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Ventiler la zone et éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Contenir le déversement de façon à empêcher la contamination des eaux de surface et des égouts. Essuyer le déversement et rincer à l'eau ou absorber avec une matière sorbante compatible et pelleter à l'aide d'un outil propre dans un contenant pouvant être scellé pour l'éliminer.

Section 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sécurité de manutention

Utiliser des outils propres. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Lire et suivre le mode d'emploi sur l'étiquette. Ne mélanger à aucune autre matière.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : NETTOYANT POUR VERRE PRÊT À L'EMPLOI
À USAGE PROFESSIONNEL SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82992 FR

Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche lorsqu'il n'est pas utilisé et lors du transport. Stocker les contenants dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit et peuvent être dangereux.

Stocker entre 4 et 32,2°C (40 et 90°F). Éviter le gel pour prévenir l'éclatement du contenant. Garder sous clé.

Matières incompatibles

Acides, bases, matières oxydantes, agents réducteurs.

Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition des composants

Le Canada et l'ACGIH n'ont élaboré de limites d'exposition pour aucun des composants de ce produit.

ACGIH – Valeurs limites d'exposition TLV (*Threshold Limit Values*) – Indices biologiques d'exposition BEI (*Biological Exposure Indices*)

Aucun des composants de ce produit ne comporte de valeur limite biologique.

Contrôles d'ingénierie

Fournir une ventilation générale. Lorsqu'une ventilation générale adéquate n'est pas disponible, employer des enceintes isolées de sécurité, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres installations techniques.

Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de sécurité. Une protection supplémentaire telle que des lunettes de protection à coques, un écran facial ou un respirateur peut être nécessaire selon l'usage prévu et les concentrations de brouillard ou de vapeurs. Il est recommandé de disposer d'une douche oculaire et d'une douche de décontamination d'urgence. Le port des lentilles de contact n'est pas recommandé.

Protection des voies respiratoires

Il n'est pas attendu que l'utilisation de ce produit tel que recommandé nécessite le port d'un respirateur. Un programme de protection respiratoire rencontrant la norme de l'OSHA *General Industry Standard* 29 CFR 1910.134 aux États-Unis ou la norme de la CSA Z94.4-M1982 au Canada doit être suivi lorsque les conditions du lieu de travail nécessitent l'utilisation d'un respirateur. Consulter un hygiéniste industriel qualifié ou un professionnel de la sécurité pour obtenir des conseils sur le choix d'un respirateur.

Protection de la peau / Recommandations sur les gants

Lorsqu'il y a risque de contact avec la peau, porter des gants imperméables au produit ; l'emploi de gants de caoutchouc naturel (latex) ou de gants équivalents n'est pas recommandé. Afin d'éviter le contact prolongé ou répété lorsqu'il y a un risque de déversements et de projections, porter un écran facial, des bottes, un tablier, une combinaison complète ou d'autres vêtements adéquats de protection résistants aux produits chimiques.

Équipement de protection

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction des conditions d'utilisation de cette matière. Une évaluation des dangers présents dans l'aire de travail relativement aux besoins en EPI doit être effectuée par un professionnel qualifié conformément aux exigences réglementaires. L'EPI suivant doit être considéré comme le minimum requis : lunettes de sécurité, gants et sarrau de laboratoire ou tablier.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : NETTOYANT POUR VERRE PRÊT À L'EMPLOI
À USAGE PROFESSIONNEL SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82992 FR

Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Liquide bleu	État physique	Liquide
Odeur	Camphre	Couleur	Bleu
Seuil olfactif	Non disponible	pH	8
Point de fusion	Non disponible	Point d'ébullition	100°C (212°F)
Intervalle des points d'ébullition	Non disponible	Point de congélation	Non disponible
Vitesse d'évaporation	1 (Acétate de butyle = 1)	Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible	Point d'éclair	Non disponible
Limite inférieure d'explosivité	Non disponible	Température de décomposition	Non disponible
Limite supérieure d'explosivité	Non disponible	Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur (air=1)	Non disponible	Densité relative (eau=1)	1 (Eau = 1)
Solubilité dans l'eau	(Soluble)	Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non disponible
Viscosité	Non disponible	Viscosité cinématique	Non disponible
Solubilité (Autre)	Non disponible	Masse volumique	Non disponible
Masse moléculaire	Non disponible		

0,4 % en masse ; 0,03 lb/gallon US ; 4 g/L

Composés organiques volatils (tel que réglementé)

Ce produit ne contient pas de composant qui correspond à la définition de « *Photochemically Reactive Solvent* » (solvant photochimiquement réactif) prévue dans la règle 102 « *Rule 102* » portant sur la définition des termes (*Definition of Terms*) du règlement californien intitulé « *South Coast Air Quality Management District* ». Consulter votre réglementation locale, provinciale ou d'État sur la qualité de l'air pour y trouver les définitions propres à votre emplacement.

Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucun risque de réactivité n'est attendu.

Stabilité chimique

Stable à des températures et pressions normales.

Risque de réactions dangereuses

La polymérisation est inconnue à des températures et pressions normales. Ne réagit pas avec l'eau.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **NETTOYANT POUR VERRE PRÊT À L'EMPLOI
À USAGE PROFESSIONNEL SAFETY-KLEEN**

ID FDS : 82992 FR

Conditions à éviter

Éviter le gel pour prévenir l'éclatement du contenant. Stocker entre 4 et 32,2°C (40 et 90°F).

Matières incompatibles

Acides, bases, matières oxydantes, agents réducteurs.

Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre. Voir aussi la SECTION 5 : PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX.

Section 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Respiratoire

Peut causer de l'irritation.

Cutanée

Provoque une irritation de la peau.

Oculaire

Provoque une grave irritation des yeux.

Ingestion

Peut provoquer des vomissements et des troubles digestifs.

Toxicité aiguë et chronique

Analyse des composants - DL50/CL50

Les composants de cette matière ont fait l'objet d'un examen dans diverses sources ; les paramètres ultimes choisis que voici sont publiés :

Eau (7732-18-5)

Oral DL50 Rat > 90 mg/kg

Données sur la toxicité du produit

Estimation de la toxicité aiguë

On ne dispose d'aucune donnée.

Effets immédiats

Provoque une irritation cutanée et une irritation oculaire. Peu susceptible d'être absorbé par la peau en des quantités nocives. Peut irriter la gorge. Des concentrations élevées de vapeurs ou de brouillard peuvent irriter les voies respiratoires (nez, gorge et poumons). L'ingestion aiguë peut être nocive et provoquer des nausées et des vomissements.

Effets retardés

Le contact prolongé ou répété avec les yeux peut causer une inflammation de la membrane qui tapisse les paupières et qui recouvre le globe oculaire (conjonctivite). Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer un assèchement, des gerçures, des rougeurs, des démangeaisons ou un gonflement (dermatite). D'après les renseignements dont on dispose actuellement, aucune sensibilisation, mutagénicité, tératogénicité ou toxicité pour la reproduction connue chez l'homme n'est associée à ce produit.

Données sur l'irritation/la corrosivité

Provoquer une irritation de la peau et une irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

D'après les renseignements dont on dispose actuellement, aucune sensibilisation connue chez l'homme n'est associée à ce produit.

Sensibilisation cutanée

D'après les renseignements dont on dispose actuellement, aucune sensibilisation connue chez l'homme n'est associée à ce produit.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **NETTOYANT POUR VERRE PRÊT À L'EMPLOI
À USAGE PROFESSIONNEL SAFETY-KLEEN**

ID FDS : 82992 FR

Cancérogénicité des composants

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié par l'ACGIH, le CIRC, le NTP, le DFG ou l'OSHA.

Mutagénicité pour les cellules germinales

D'après les renseignements dont on dispose actuellement, aucune mutagénicité connue n'est associée à ce produit.

Données sur les effets tumorigènes

D'après les renseignements dont on dispose actuellement, aucune tératogénicité connue n'est associée à ce produit.

Toxicité pour la reproduction

D'après les informations dont on dispose actuellement, aucune toxicité connue pour la reproduction n'est associée à ce produit.

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique

Aucun organe cible n'est identifié.

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition répétée

Aucun organe cible n'est identifié.

Danger par aspiration

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Troubles médicaux existants pouvant être aggravés par l'exposition

Les personnes souffrant déjà de troubles respiratoires (nez, gorge et poumons), oculaires (yeux) et/ou cutanés (peau) peuvent être plus sensibles aux effets de l'exposition.

Données supplémentaires

On ne dispose d'aucune information supplémentaire.

Section 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Analyse des composants – Toxicité aquatique

On ne dispose d'aucune donnée sur les composants de ce produit.

Persistance et dégradabilité

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Potentiel de bioaccumulation

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Mobilité

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Autre toxicité

On ne dispose d'aucune information supplémentaire.

Section 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

Méthodes d'élimination

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux, d'État et locaux. Des règlements pourraient aussi s'appliquer aux contenants vides. La responsabilité de l'élimination correcte de la matière résiduelle incombe à son propriétaire. Le traitement, l'utilisation ou la contamination par l'utilisateur pourrait changer le(s) code(s) de déchet applicables à l'élimination de ce produit. Contacter Safety-Kleen en ce qui concerne le recyclage ou l'élimination correct.

Section 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur le DOT américain : Non réglementé aux fins du transport.

Fiche de données de sécurité

**Nom de la matière : NETTOYANT POUR VERRE PRÊT À L'EMPLOI
À USAGE PROFESSIONNEL SAFETY-KLEEN**

ID FDS : 82992 FR

Information de l'IATA : Non réglementé aux fins du transport.

Information de l'IMDG : Non réglementé aux fins du transport.

Information sur le TMD : Non réglementé aux fins du transport.

International Bulk Chemical Code (recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques)

Cette matière ne contient aucun des produits chimiques tenus d'être identifiés en tant que produits chimiques dangereux en vrac en vertu du Code IBC.

Section 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Règlements canadiens

LCPE – Liste des substances d'intérêt prioritaire

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Substances appauvrissant la couche d'ozone

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Conseil canadien des ministres de l'environnement – Recommandations pour la qualité des sols

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Conseil canadien des ministres de l'environnement – Recommandations pour la qualité de l'eau

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Réglementation fédérale des États-Unis

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié en vertu des articles 302/304 de la SARA (40 CFR 355 Appendice A), de l'article 313 de la SARA (40 CFR 372.65), de la CERCLA (40 CFR 302.4), de l'alinéa 12(b) de la TSCA, ou ne nécessite un plan de sécurité du procédé (*process safety plan*) de l'OSHA.

Article 311/312 de la SARA (40 CFR 370 Sous-parties B et C) : Catégories de déclaration

Ce produit pose le danger suivant pour la santé tel qu'il est défini dans le 40 CFR Partie 370 et est soumis aux dispositions des sections 311 et 312 du Titre III du *Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986* (SARA) :

Danger immédiat (aigu) pour la santé

Règlements des États américains

Aucun des composants de ce produit ne figure dans les listes de substances dangereuses des États américains suivants : CA, MA, MN, NJ ou PA.

Loi américaine intitulée *California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986* (Proposition 65)

Non répertorié en vertu de la Proposition 65 de la Californie.

Analyse des composants – Inventaire

Eau (7732-18-5)

É-U	CAN	AU	CN	EU	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	LIS	Oui	Oui	EIN	Oui	Non	Oui	Non
KR - REACH CCA		MX	NZ	PH	TH-TECI	TW	VN (Projet)	
Non		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	

Section 16 – AUTRES INFORMATIONS

Classement des dangers selon la NFPA

Santé : 1 Incendie : 0 Instabilité : 0

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **NETTOYANT POUR VERRE PRÊT À L'EMPLOI
À USAGE PROFESSIONNEL SAFETY-KLEEN**

ID FDS : 82992 FR

Échelle des dangers : 0 = Minimale 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Sévère

Résumé des changements

Examen et mise à jour réglementaires.

Clé/légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (États-Unis) ; ADR - European Road Transport (Europe) ; AU - Australie ; BEI - Biological Exposure Indices (indices biologiques d'exposition) ; BOD - Biochemical Oxygen Demand (DBO - demande biochimique en oxygène) ; C - Celsius ; CAN - Canada ; CA/MA/MN/NJ/PA - Californie / Massachusetts / Minnesota / New Jersey / Pennsylvanie ; CAS - Chemical Abstracts Service (États-Unis) ; CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (États-Unis) ; CE - Commission européenne (EC - European Commission) ; CEE - Communauté économique européenne (anciennement) aujourd'hui : UE - Union européenne ; CFR - Code of Federal Regulations (États-Unis) (code des règlements fédéraux) ; EU - European Union (UE - Union européenne) ; CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer (IARC - International Agency for Research on Cancer) ; CLP - Classification, Labelling, and Packaging (États-Unis) (classification, étiquetage et emballage) ; CN - Chine ; CPR - Controlled Products Regulations (RPC - Règlement sur les produits contrôlés) (Canada) ; DBO - demande biochimique en oxygène (BOD - Biochemical Oxygen Demand) ; DFG - Deutsche Forschungsgemeinschaft (Allemagne) ; DL50/CL50 - Dose létale 50/Concentration létale 50 (DL50/CL50 - Lethal Dose 50/Lethal Concentration 50) ; DOT - Department of Transportation (États-Unis) ; DSD - Dangerous Substance Directive (États-Unis) (signalisation des substances Dangereuses) ; LIS - Domestic Substances List (LIS - Liste intérieure des substances) (Canada) ; EC - European Commission (CE - Commission européenne) ; EEC - European Economic Community (anciennement), aujourd'hui : EU - European Union, CEE - Communauté économique européenne (anciennement), aujourd'hui : UE - Union européenne ; EIN - European Inventory (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) ; EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Europe) (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) ; ENCS - Japan Existing and New Chemical Substance Inventory (inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles) ; EPA - Environmental Protection Agency (États-Unis) (agence des États-Unis pour la protection de l'environnement) ; États américains (MA - Massachusetts, MN - Minnesota, NJ - New Jersey, PA - Pennsylvanie, CA - Californie) ; É-U - États-Unis (US - United States) ; EU - European Union (UE - Union européenne) ; F - Fahrenheit ; IARC - International Agency for Research on Cancer (CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer) ; IATA - International Air Transport Association (Association du Transport Aérien International) ; ICAO - International Civil Aviation Organization (OACI - Organisation de l'aviation civile internationale) ; IDL - Ingredient Disclosure List (LDI - Liste de divulgation des ingrédients) (Canada) ; IDLH - Immediately Dangerous to Life and Health (présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé) ; IMDG - International Maritime Dangerous Goods ; ISHL - Japan Industrial Safety and Health Law (Loi japonaise sur la santé et la sécurité) ; IUCLID - International Uniform Chemical Information Database (base de données internationales pour des informations chimiques uniformes) ; JP - Japon ; KECI - Korea Existing Chemicals Inventory (inventaire coréen des produits chimiques existants) ; KECL - Korea Existing Chemicals List (liste coréenne des produits chimiques existants) ; Kow - coefficient de partage octanol-eau (Kow - Octanol/water partition coefficient) ; Kow - Octanol/water partition coefficient (Kow - coefficient de partage octanol-eau) ; KR - Korea (Corée) ; DL50/CL50 - Lethal Dose 50/Lethal Concentration 50 (DL50/CL50 - Dose létale 50/Concentration létale 50) ; LDI - Liste de divulgation des ingrédients) (Canada) (IDL - Ingredient Disclosure List) ; LEL - Lower Explosive Limit (LIE - limite inférieure d'explosivité) ; LES - Liste extérieure des substances (Canada) (NLIS - Non-Domestic Substance List) ; LIE - limite inférieure d'explosivité (LEL - Lower Explosive Limit) ; LIS - Liste intérieure des substances (Canada) (LIS Domestic Substances List) ; LLV - Level Limit Value ; LOLI - List Of Lists™ (liste des listes) - ChemADVISOR's Regulatory Database ; MAK - Maximum Concentration Value in the Workplace (valeurs de concentration maximales en milieu de travail) ; MEL - Maximum Exposure Limits (LSE - limites supérieures d'exposition) ; MX - Mexique ; NLIS - Non-Domestic Substance List (LES - Liste extérieure des substances) (Canada) ; NFPA - National Fire Protection Agency (États-Unis) ; NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis) ; NJTSR - New Jersey Trade Secret Registry (États-Unis) ; NTP - National Toxicology Program (États-Unis) ; NZ - Nouvelle-Zélande ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale (ICAO - International Civil Aviation Organization) ; OSHA - Occupational Safety and Health Administration (États-Unis) ; PEL - Permissible Exposure Limit (PEL - Limite d'exposition admissible) ; PH - Philippines ; RCRA - Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis) ; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation, and restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions des produits chimiques) ; RID - European Rail Transport (Transport ferroviaire) (Europe) ; RPC - Règlement sur les produits contrôlés (Canada) (CPR - Controlled Products Regulations) ; RTECS - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances® (États-Unis) ; SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act (États-Unis) ; SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada) (WHMIS - Workplace Hazardous Materials Information System) ; STEL - Short-term Exposure Limit (limite d'exposition de courte durée) ; STEV - Short-term Exposure Value (valeur STEL - valeur limite pour une exposition de courte durée) ; TCCA - Korea Toxic

Fiche de données de sécurité

**Nom de la matière : NETTOYANT POUR VERRE PRÊT À L'EMPLOI
À USAGE PROFESSIONNEL SAFETY-KLEEN**

ID FDS : 82992 FR

Chemicals Control Act (loi coréenne sur le contrôle des produits chimiques toxiques) ; *TDG - Transportation of Dangerous Goods* (TMD - Transport de marchandises dangereuses) (Canada) ; *TMD - Transport de marchandises dangereuses* (Canada) (*TDG - Transportation of Dangerous Goods*) ; *TLV - Threshold Limit Value* (TLV ou VLE – Valeur limite d'exposition, Canada et Mexique) ; *TLV-TWA* - valeur limite d'exposition pondérée en fonction du temps (*TWAEV - time-weighted average exposure value*) ; *TPQ – Threshold Planning Quantity* (quantité seuil prévue) ; *TQ - Threshold Quantity* (quantité seuil) ; *TSCA - Toxic Substances Control Act* (États-Unis) ; *TW – Taiwan* ; *TWA - Time Weighted Average* (moyenne pondérée en fonction du temps) ; *TWAEV - time-weighted average exposure value* (TLV-TWA - valeur limite d'exposition pondérée en fonction du temps) ; *UE - Union européenne, (EU - European Union)* ; *UEL - Upper Explosive Limit* (LES - limite supérieure d'explosivité) ; *UN/NA - United Nations/North American* (Nations Unies/Amérique du Nord) ; *US - United States* (É-U – États-Unis) ; *VLE – Valeur limite d'exposition* (Canada et Mexique) ; *VN NCI (Projet) - Vietnam National Chemicals Inventory* (NCI) (inventaire national des produits chimiques du Vietnam) (Projet) ; *WHMIS - Workplace Hazardous Materials Information System* (SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) (Canada).

Autres informations

Avis de non responsabilité

L'utilisateur assume tout risque se rattachant à l'utilisation de ce produit. Au meilleur de notre connaissance, les renseignements figurant dans la présente sont exacts. Toutefois, Safety-Kleen se dégage de toute responsabilité quelle qu'elle soit relative à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements fournis dans la présente. Aucune représentation ou garantie, explicite ou implicite, du caractère de la qualité marchande ou de la convenance à une fin particulière ou de toute autre nature n'est exprimée par la présente en ce qui concerne les renseignements ou le produit auquel se rapportent lesdits renseignements. Les données contenues dans cette fiche s'appliquent au produit tel qu'il est fourni à l'utilisateur.